

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 19 mars 2019 - 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet  
M. Daniel Bourdon, membre  
M. Denis Charette, membre  
M. Pierre Flamand, membre  
Mme Francine Laroche, membre

Est absent :

M. Georges Décarie, préfet suppléant

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 30.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14892-03-19

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES**

Les membres du comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de mars et avril 2019.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14893-03-19

**MODIFICATION À LA SÉANCE PRÉVUE LE 11 AVRIL 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de modifier l'heure de la séance du comité administratif prévue le 11 avril 2019 à 13 h 30, pour que celui-ci débute à 9 h.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 13 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE DES SERVICES**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MAMH	Entente sectorielle sur la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et entraîneurs du Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides
MRC d'Argenteuil	Résolution 18-11-426   Demande au Réseau express métropolitain (REM) le prolongement du réseau vers le site aéroportuaire de Mirabel
MTQ Ville de Mont-Laurier	PISRMM – Lettre d'acceptation finale Résolution de principe – Aménagement d'un centre de données intérieur   Édifice de la bibliothèque de Des Ruisseaux
MSP	Plan d'inspection en sécurité incendie 2019-2020
SHQ	Fermeture de la programmation 2018-2019 des programmes d'amélioration de l'habitat
MRC Acton	Appui à la résolution MRC-CC-13150-01-19 – Optimisation des ressources
Mun. Ste-Anne-du-Lac	Résolution – Règlementation sur la circulation des VHR
Premier ministre Canada	Accusé réception – Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
MAMH	Accusé réception – Projet de règlement de la 19 <sup>e</sup> modification du schéma d'aménagement du territoire
MRC d'Avignon	Appui à la MRC de Papineau – Préparation et conclusion du prochain pacte fiscal
MRC d'Avignon	Appui à la MRCAL – Nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources
Mun. Kiamika	Résolution – Rapport annuel sur les indicateurs de performances 2018 – SCRSI
MRC Vaudreuil-Soulanges	Résolution d'appui – Remboursement des taxes nettes – PLIU
Service Canada	Appel de propositions dans le cadre de la Transition « Vers un chez-soi » pour l'investissement des fonds résiduels au Québec – Itinérance dans les collectivités rurales et éloignées (ICRÉ)
Mun. Ste-Anne-du-Lac	Résolution – Modalités de l'Entente Canada Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

MRC de Rouville	Résolution – Vérification de conformité et d’optimisation des ressources
Min. des Affaires francophones	Accusé réception – Pérennité des services en français
SAAQ MELCCC	Réponse – Nouvelle politique de la SAAQ Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles
Pôle uni. Paul Gérin-Lajoie MTQ	Avantages membres 2019 Versement final pour l’exercice financier 2018-2019 – Programme d’aide financière à l’entretien de la Route verte
Ministère de la Justice	Approbation / Modification entente / Cour municipale
FQM	FQM demande le début immédiat des négociations du nouveau pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités
Premier ministre du Québec	Accusé réception – Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal quant au plan d’action 2019-2023 du Plan métropolitain d’aménagement et de développement
Premier ministre du Québec	Accusé réception – Appui à la municipalité d’Aumond
Maison Lyse-Beauchamp FQM	FARR – Projet santé mentale – itinérance 2 <sup>e</sup> Forum des communautés forestières – Remerciements et documentation disponible
MRC Haute-Côte-Nord	Résolution – Appui à la MRCAL   Nouveaux mandats de vérification de conformité et d’optimisation des ressources
UMQ	Info express – Programme d’aide pour l’élaboration d’un plan régional des milieux humides et hydriques
QACQ	Contrat octroyé par Construction Gilles Paquette – Centre de données
MSP	Rappel de la date limite de transmission des rapports incendie au MSP
Min. Tourisme, Langues officielles et Francophonie	Réponse – Résolution quant aux décisions du gouvernement de l’Ontario relativement aux services en français
MRC d’Autray	Résolution – Appui à la MRCAL – Mandat de vérification et d’optimisation des ressources
Ville Mont-Laurier	Résolution – Classement de la MRCAL auprès du gouvernement du Québec et du ministre des Finances « MRC éloignée »
MAMH	Entente sectorielle signée – Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides
MTQ	Réponse à la résolution MRC-CA-14842-01-19 – Analyse suite à un appui pour la municipalité d’Aumond relativement au changement de classification
MAMH	Accusé réception – Règlements 481 et 482 modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé
Municipalité d’Ivry-sur-le-Lac	Programme TECQ – Modalités de paiement

**TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MFFP

Consultation – Implantation du camping  
aménagé (Faucon) dans la Zec Lesueur

**SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES**

**NATURELLES**

**PROVENANCE**

**SUJET**

MFFP

Consultations publiques PAFIO -  
Laurentides

\*\*\*\*\*

**SERVICES FINANCIERS**

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14895-03-19

**REGISTRES DE CHÈQUES ET PRÉLÈVEMENTS - FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 53113 à 53274, totalisant 566 837,08 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019. Le chèque numéro 51056 daté du 11 janvier 2018, au montant de 100 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 53257 daté du 25 février 2019. Le chèque numéro 51965 daté du 28 juin 2018, au montant de 1 919 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 53273 daté du 25 février 2019 et le chèque numéro 52989 daté du 8 janvier 2019, au montant de 12 000 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 53274, daté du 8 janvier 2019;
- le registre des prélèvements quant à la carte de crédit Visa Desjardins totalise un montant de 26 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14896-03-19

**REGISTRES DE CHÈQUES DES SALAIRES - FÉVRIER 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 514958 à 514974 (élus), les numéros 514913 à 514957 (employés), et les numéros 514975 à 515019 (employés), totalisant 128 927,36 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14897-03-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1289 à 1293, totalisant 3 162,73 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14898-03-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèque portant le numéro 417, au montant de 115,13 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14899-03-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - FÉVRIER 2019**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 872 à 882, totalisant 22 553,33 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14900-03-19

**REGISTRE DE CHÈQUES DE PARCS RÉGIONAUX - FÉVRIER 2019**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des Parcs régionaux, portant le numéro 16, au montant de 1 100 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14901-03-19

**COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 1 108,62 \$, incluant les intérêts, au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14902-03-19

**RAPPORT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LA PETITE CAISSE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, le rapport des dépenses effectuées par la petite caisse, totalisant 223,62 \$ au 6 mars 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RÉMUNÉRATION QUANT AUX REPRÉSENTANTS NON-MAIRES**

La directrice générale fait un retour quant au nouveau règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées et informe les membres que si des questionnements surviennent, les

représentants peuvent être référés à la MRC.

\*\*\*\*\*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- 7 février 2019, rencontre des présidents des TGIRT Nord et Sud
- 8 février 2019, rencontre avec Mme Chantale Jeannotte et l'UPA
- 14 février 2019, Commission d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle
- 7 mars 2019, comité TPI
- 11 mars 2019, rencontre avec le ministère des Transports, Mme Chantale Jeannotte et CIMA+ à St-Jérôme
- Rencontre quant aux territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) – Mont-Laurier et Rivière-Rouge
- 18 mars 2019, rencontre avec l'attachée politique de la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Sylvie D'Amours
- 18 mars 2019, Comité de sélection FARR Laurentides

\*\*\*\*\*

### RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

- **Dossier IHV :**
  - Comité IHV | 18 février
  - Analyse des offres pour les équipements actifs et le volet passif de la phase 1
  - Point de presse – Mise à jour des subventions | 25 février
  - Finalisation des ententes de contribution avec QB et BPI
  - Téléconférence sur l'état des demandes USS
  - Rencontre de démarrage pour les équipements actifs | 12 mars
  - Démarrage de l'étude sur la résilience aux changements climatiques
  - Préparation des rencontres d'information publique
  - Rencontre comité paritaire | 26 mars
- **Ressources humaines :**
  - Description de tâche et affichages externes poste de direction générale adjointe
  - Affichages de postes :
    - Chargé de projet au schéma d'aménagement et de développement du territoire
    - Technicien en géomatique (stage)
    - Direction générale adjointe
    - Journaliers parc linéaire
  - Discussion et orientation du mandat FQM – négociation convention collective
  - Comité de gestion | 11 mars
  - Rencontre CNESST | 19 mars

- **Évaluation :**
  - Appel d’offres services spécialisés
- **FARR :**
  - Reddition de comptes FARR et vérification des projets des partenaires
- **SHQ :**
  - Inscriptions quant à la fin de programmation
  - Demande financière pour la prochaine programmation
  - Appel d’offres public pour livraison des programmes d’amélioration
- **Vente pour non-paiement de l’impôt foncier :**
  - Réception des listes des municipalités et vérification sommaire
  - Rédaction de la liste officielle et de l’avis public
  - Publication Bureau de la circonscription foncière
  - Avis recommandé aux vendus
  - Préparation des publications dans le journal
- **Incendie :**
  - Version préliminaire du SCRSI
- **Autres dossiers et rencontres :**
  - DG8 – PAGIEPS et FARR | 7 mars
  - Rencontre de discussion pour l’enjeu de desserte des denrées par Moisson Laurentides | 15 février
  - Rencontre du centre de pédiatrie sociale | 18 février
  - Rencontre CAR des Laurentides | 19 février
  - Rencontre CDC, rencontre de discussions et d’écoute développement social | 20 mars
  - Rencontre comité mandataire PAGIEPS | 15 mars
  - Rencontre comité directeur du FARR et table des préfets | 18 mars

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14903-03-19

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l’unanimité d’adopter le rapport sur l’application du règlement numéro 359 couvrant la période du 13 février 2019 au 18 mars 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'APPUI DE LA TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE INC. (TCPM) QUANT À UNE DEMANDE DE MODIFICATION DES RÈGLES ENCADRANT LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d’appui de la Table de concertation des préfets de la Montérégie quant aux modifications des règles encadrant les milieux humides et hydriques, au terme de la résolution 610-02-2019. Il est décidé de ne pas donner suite à cette demande, étant donné que la situation soulevée ne s’applique pas de façon précise à la région.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14904-03-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC D'ARGENTEUIL QUANT À UN APPUI À LA VILLE DE MIRABEL CONCERNANT SES DÉMARCHES AFIN D'OBTENIR UN PROLONGEMENT DU RÉSEAU VERS LE SITE AÉROPORTUAIRE DE MIRABEL, EN PROVENANCE DE LA GARE DE DEUX-MONTAGNES**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC d'Argenteuil quant à un appui à la ville de Mirabel concernant ses démarches afin d'obtenir un prolongement du réseau vers le site aéroportuaire de Mirabel, en provenance de la gare de Deux-Montagnes, au terme de la résolution 18-11-426;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'appuyer la proposition de la ville de Mirabel de prolonger la ligne de train de passagers de Deux-Montagnes du Réseau Express Métropolitain (REM) jusqu'à la zone aéroportuaire de Mirabel.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14905-03-19

**DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE MONT-LAURIER QUANT AU CLASSEMENT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES FINANCES**

ATTENDU la demande d'appui de la ville de Mont-Laurier au terme de la résolution 19-03-140 quant au classement de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) auprès du gouvernement du Québec et du ministère des Finances;

ATTENDU qu'en fonction du classement des MRC selon l'indice de vitalité économique du Québec, la MRCAL se situe au 93<sup>e</sup> rang des 104 MRC du Québec;

ATTENDU que la MRCAL est reconnue par le gouvernement du Québec comme une "MRC Ressource" depuis 2001;

ATTENDU que le ministère des Finances a adopté des mesures d'aide aux MRC Régions Ressources qui se sont avérées comme étant de véritables leviers économiques permettant de stimuler le développement économique des régions;

ATTENDU que, pour l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement mis en place par le ministère des Finances, la MRCAL est classée comme une "MRC intermédiaire" ce qui donne accès à un taux d'application de 20 % alors qu'il est de 40 % pour les "régions éloignées";

ATTENDU que l'institut de la Statistique du Québec reconnaît que la MRCAL est une "MRC éloignée" en fonction de l'indice de potentiel de marché;

ATTENDU que la MRCAL souhaite soutenir les investissements des entreprises de biens et services situées sur son territoire;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'appuyer la ville de Mont-Laurier afin d'entreprendre, auprès du gouvernement du Québec et du ministère des Finances, les démarches nécessaires pour que la MRC d'Antoine-Labelle soit classée comme une "MRC éloignée".

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*



**PROJET DE LA GARE DE MONT-LAURIER - PHASE 2 | FONDS  
D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)**

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2018-2019 sont :

1. Assurer la compétitivité économique des Laurentides ;
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ;
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables ;
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

ATTENDU les efforts considérables entrepris par la MRC les dernières années dans la mise en valeur du site de l'ancienne gare au km 200 et l'appui financier du FARR dans ces projets;

ATTENDU que l'aménagement du site de l'ancienne gare sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord répond à plusieurs priorités régionales dont notamment les priorités 1, 2 et 3 et que ledit parc linéaire a été identifié comme un dossier prédominant par le comité directeur;

ATTENDU que l'aménagement du site de l'ancienne gare a pour but de mettre en valeur un lieu patrimonial et touristique régional important pour l'ensemble de la région des Laurentides, marquant le « km 200 », soit une des extrémités du parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que ce projet de mise en valeur permettra d'augmenter la fréquentation du site et bonifier l'offre de service disponible pour les différents utilisateurs et ainsi, améliorer l'expérience de ceux-ci;

ATTENDU le dépôt du plan d'aménagement et les actions identifiées par l'Enclume (MRC-CC-12948-06-18);

ATTENDU le projet présenté par la directrice du service d'ingénierie prévoyant entre autres un débarcadère avec aire de virage, un lien cyclable et piétonnier adjacent au débarcadère, de l'aménagement paysager ainsi que de l'éclairage;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'autoriser la direction générale à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets inter-MRC du FARR 2018-2019 pour un montant maximum de 400 000 \$ quant à la phase II de mise en valeur de la gare au km 200.

Il est de plus résolu de rencontrer la ville de Mont-Laurier afin de présenter le projet et de convenir d'un partenariat financier quant à la mise de fonds de 20 % du projet.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14907-03-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES  
ADM-08-2019 QUANT AUX TRAVAUX DE PEINTURE À L'ÉTAGE DE  
L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON**

ATTENDU l'appel d'offres ADM-08-2019 quant aux travaux de peinture à l'étage de l'Édifice Émile-Lauzon;

ATTENDU la soumission déposée par Peinture S. Ouellette en date du 25 février 2019;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres ADM-08-2019 quant aux travaux de peinture à l'étage de l'Édifice Émile-Lauzon à Peinture S. Ouellette, pour un montant de 21 845,25 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14908-03-19

**RÉPARTITION VOLET 3 - FORMATION DES POMPIERS**

ATTENDU que pour la période 2018-2019, la MRC a obtenu une somme supplémentaire de 15 000 \$ du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour des dépenses admissibles au volet 3 du programme de formation des pompiers volontaires;

ATTENDU que de cette somme, un montant de 11 701,14 \$ était disponible pour dispenser la formation d'Officier non urbain (ONU);

ATTENDU qu'il y a lieu de partager cette somme entre deux cohortes qui ont suivi le cours d'ONU pendant cette période, soit une cohorte régionale et une cohorte à Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que les pompiers de Notre-Dame-du-Laus ont suivi la formation depuis leurs locaux;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de couvrir les frais d'inscription, d'examen et de livres pour les pompiers de Notre-Dame-du-Laus au montant de 707,50 \$ par pompier;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de verser un montant total de 3 503,50 \$ à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus et qu'une somme de 8 197,64 \$ soit répartie au prorata du nombre de pompiers ayant réussi la formation ONU dans la cohorte régionale.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**QUESTIONNEMENT QUANT AUX SERVICES DES  
TRANSPORTEURS**

La directrice générale informe les membres de certains questionnements reçus quant aux services des transporteurs de la part d'une citoyenne. Une réponse a été acheminée par la directrice du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle, Mme Isabel Vaillancourt.

\*\*\*\*\*

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PERMIS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE DONNÉES AU 1265-1269, BOULEVARD DES RUISSEAUX, MONT-LAURIER**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à déposer une demande de permis d'agrandissement et transformation pour les travaux d'aménagement du centre de données qui devront avoir lieu au 1265-1269 boulevard Des Ruisseaux à Mont-Laurier.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à cette demande.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SERVICE D'INGÉNIERIE**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE**

Mme Andrée-Anne Lemieux, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

- **Services aux municipalités :**
  - 2019-CSP-01: Réfection montée des Chevreuils à Chute-Saint-Philippe;
  - 2019-MAC-01/02 : Réfection chemin de l'Aéroport à La Macaza;
  - 2019-LDC-04 : Réfection chemin du Lac Mallonne à Lac-du-Cerf et rencontre du comité de voirie (21 février);
  - 2019-RR-03 : Vidange des boues à Rivière-Rouge;
  - 2019-FN-01 : Stabilisation de rive Rang 1 Wurtèle à Ferme-Neuve;
  - 2019-NOM-03 : Avant-projet d'égout à Nominique.
- **Parc linéaire :**
  - 22 février : Réunion d'équipe démarrage du projet Bellerive;
  - 28 février : Rencontre de planification des travaux 2019 sur le parc linéaire;
  - Planification du projet de la Gare de Mont-Laurier – Phase 2.
- **PISRMM:**
  - 11 février : Approbation du plan de travail par le MTQ;
  - 13 février : Première approche aux responsables de la Table de concertation en sécurité routière;
  - Demande et suivi auprès du MTQ pour données de circulation.
- **Formations:**
  - Invitation aux municipalités – Formation Ordre des Ingénieurs du Québec (Loi sur les ingénieurs).
- **Comités/rencontres autres:**
  - 26 février : Conseil de la MRC;
  - 6 mars : Réunion téléphonique, Service d'ingénierie MRC de D'Autray;
  - 11 mars : Présentation St-Jérôme, Étude d'opportunité Route 117;
  - 13 mars : réunion téléphonique, Ferme-Neuve dossiers cours d'eau avec le service d'aménagement.

\*\*\*\*\*

## SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

### RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant aux différents travaux, l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite ainsi que l'équilibrage des rôles 2020, 2021 et 2022.

\*\*\*\*\*

## SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

- **Calendrier des rencontres**
  - Commission d'aménagement (14 fév.)
  - Comité aviseur VHR (20 fév.)
  - Forum PRMHH (26-27 fév.)
  - Comité chemins TGIRT (28 fév.)
  - Rencontre MFFP – projet TIAM (4 mars)
  - Comité ciblé – chantiers Clair et Oligny – NDL (5 mars)
  - Comité TPI (7 mars)
  - Comité de suivi entente PADF (13 mars)
  - Rencontre Canards illimités – projets carto PRMHH (14 mars)
  - Rencontre députée – parcs régionaux (15 mars)
  - Comité Synergie public-privé (17-21 CLD) (18 mars)
  
- **Service aux municipalités / citoyens**
  - CA PRPB (20 fév.)
  - CA SDRK et rencontre urbaniste VRR (21 fév.)
  - CA PRMD (6 mars) absent
  - CA SDRK (12 mars)
  
- **Gestion (ententes et conventions)**
  - Urbanisme : suivi des modifications règlementaires en cours (Notre-Dame-du-Laus et Sainte-Anne-du-Lac)
  - Appréciations de rendement employés
  - Dossier cours d'eau Ferme-Neuve (7 fév.)
  - Suivis de dossiers de cours d'eau – absence de l'employée désignée
  - Demande d'autorisation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Bissonnette transmise aux ministères concernés
  
- **Aménagement du territoire**
  - SAR : consultations publiques 19<sup>e</sup> modification - TIAM (12 et 14 mars)
  - TIAM : échanges MAMH pour avis préliminaire
  - TNO : poursuite du projet bornes d'évacuation d'urgence en milieu isolé (réception des nouveaux panneaux + panneaux d'accueil)
  - FARR (acéricole) : infographie des fiches des blocs, guide en révision, ébauche de rapport synthèse
  - PDZA : planification 2019

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14910-03-19

**DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

ATTENDU que conformément aux dispositions de l'entente intermunicipale pour la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique, le comité administratif se réserve le droit d'accepter ou de refuser un mandat suivant l'étude de ce dernier;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire a souligné faire face à certains défis suivant l'absence de la technicienne en urbanisme;

ATTENDU qu'il est donc convenu d'accepter le mandat tout en indiquant que le service de l'aménagement confirmera avec la municipalité la priorisation à effectuer dans ce dossier;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Lac-du-Cerf contenue dans sa résolution 076-02-2019 et 078-02-2019, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications aux règlements de la municipalité, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale tout en échangeant avec la municipalité quant à la priorisation à effectuer dans ce dossier.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14911-03-19

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CA-14826-12-18 :  
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ESSOR DU  
PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA**

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CA-14826-12-18 : « Demande de contribution financière pour l'essor du Parc régional du réservoir Kiamika » afin d'y ajouter que le montant à verser de 5 000 \$ est versé à même les fonds des Territoires non organisés.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**SOUTIEN DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR  
L'ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES  
ET HYDRIQUES (PRMHH)**

Un retour est fait quant aux sommes octroyées aux MRC pour l'élaboration du premier plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH). Ce programme constitue un outil de planification des actions de conservation des milieux humides et hydriques sur le territoire d'une MRC. Les MRC recevront un montant de 83 300 \$ pour réaliser les actions nécessaires. Un plan de travail et un échéancier sera présenté prochainement.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14912-03-19

**TPI | DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2017**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 10 de la Convention de gestion territoriale 2016-2021, la MRC d'Antoine-Labelle doit produire annuellement un rapport d'activités et le transmettre aux ministères signataires de ladite convention, soit le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

ATTENDU que compte-tenu de circonstances exceptionnelles liées au départ du chargé de projet et à l'absence de ressources de remplacement, la MRC a omis de produire et transmettre ledit rapport au début de l'année 2018;

ATTENDU que le rapport d'activités 2017 a été soumis au comité de gestion multiressources des TPI à sa rencontre du 7 mars 2019 et que celui-ci a produit une recommandation favorable, par sa résolution MRC-TPI-343-03-19 quant à l'acceptation du rapport;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel d'activités 2017 des territoires publics intramunicipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14913-03-19

**TPI | DEMANDE D'ACQUISITION AU LAC MC CASKILL**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 1121, chemin du Lac Mc Caskill à L'Ascension et visant l'acquisition d'une partie du lot 1, rang A, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la parcelle visée par la demande constitue une terre publique intramunicipale incluse dans la liste des lots délégués contenue dans la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que les raisons invoquées dans la demande pour justifier l'acquisition du lot en question sont d'ordre réglementaire et que cette acquisition permettrait une installation sanitaire conforme répondant aux normes applicables en la matière;

ATTENDU que présentement, étant donné les distances minimales exigées entre le puits et le champ d'épuration, ainsi que la bande de protection riveraine, les dimensions du terrain ne permettent pas la mise en place de toutes les infrastructures requises;

ATTENDU que le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre et le plan préparé par le technologue démontrent que le terrain actuel du demandeur ne peut respecter les infrastructures requises en vertu de la réglementation provinciale Q,2-R.22;

ATTENDU qu'une superficie minimale de terrain est requise pour la mise aux normes des installations sanitaires, mais que la vente entière de la parcelle se trouvant entre le terrain privé et le lac apparaît plus logique puisqu'elle permettrait un lotissement plus standard dans sa symétrie et se rapprochant davantage des normes de superficies minimales exigées par la municipalité;

ATTENDU que l'accord écrit de la municipalité de L'Ascension est à venir avant la finalisation du dossier, mais que des vérifications verbales ont déjà eu lieu sur le sujet;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public

intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-344-03-19;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente d'une partie du lot 1 du rang A, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle située entre le lot 68 des mêmes rang et canton et le Lac Mc Caskill, représentant une superficie approximative de 900 mètres carrés. Le tout conditionnellement à l'obtention d'un avis favorable écrit de la Municipalité de L'Ascension et à l'acceptation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14914-03-19

**TPI | DEMANDE D'ACQUISITION AU LAC PETIT BROCHET**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 15, chemin des Perdrix à L'Ascension et visant l'acquisition d'une partie du lot 38-3 du rang V, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la parcelle visée par la demande constitue une terre publique intramunicipale incluse dans la liste des lots délégués contenue dans la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que les raisons invoquées dans la demande pour justifier l'acquisition du lot en question sont d'ordre réglementaire et que cette acquisition permettrait l'implantation d'une installation sanitaire conforme répondant aux normes applicables en la matière;

ATTENDU que présentement, étant donné les distances minimales exigées entre le puits et le champ d'épuration, les dimensions du terrain ne permettent pas la mise en place de toutes les infrastructures requises;

ATTENDU que le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre et le plan préparé par le technologue démontrent que le terrain actuel du demandeur ne peut respecter les infrastructures requises en vertu de la réglementation provinciale Q,2-R.22;

ATTENDU qu'une superficie minimale de terrain est requise pour la mise aux normes des installations sanitaires, mais que la vente entière de la parcelle visée par la demande apparaît plus logique puisqu'elle permettrait un lotissement plus standard dans sa symétrie et se rapprochant davantage des normes de superficies minimales exigées par la municipalité;

ATTENDU que l'accord écrit de la municipalité de L'Ascension est à venir avant la finalisation du dossier, mais que des vérifications verbales ont déjà eu lieu sur le sujet;

ATTENDU que la parcelle visée par la demande fait déjà l'objet d'un bail à des fins de complément d'établissement depuis 1990 selon les informations

contenues au dossier et qu'il apparaît beaucoup plus logique de vendre la parcelle en question;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-345-03-19;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente d'une partie du lot 38-3 du rang V, canton de Mousseau, circonscription foncière de Labelle, adjacente au lot 38-4 des mêmes rang et canton, représentant une superficie approximative de 414 mètres carrés. Le tout conditionnellement à l'obtention d'un avis favorable écrit de la Municipalité de L'Ascension et à l'acceptation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14915-03-19

**TPI | DEMANDE D'ACQUISITION AU LAC MARQUIS**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 249, chemin du Marquis à Chute St-Philippe et visant l'acquisition d'une partie du lot 28A du rang Sud-Est de la rivière Kiamika, canton de Rochon, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la parcelle visée par la demande constitue une terre publique intramunicipale incluse dans la liste des lots délégués contenue dans la convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que la demande constitue à régulariser une occupation des terres publiques datant de plusieurs dizaines d'années et que ce dossier a été transféré à la MRC par le MERN qui en avait fait l'étude préliminaire;

ATTENDU que selon les notes au dossier, le ministère concluait à la possibilité de vendre la parcelle requise pour la régularisation de la situation, mais qu'il souhaitait par contre ajouter celle-ci à la liste de lots TPI de la MRCAL afin que cette dernière conclue la transaction;

ATTENDU que l'occupation faite sur cette propriété constitue une occupation illégale et qu'il y a lieu de régulariser cette situation qui perdure depuis de nombreuses années;

ATTENDU que la superficie vendue devra être suffisante pour contenir la résidence s'y trouvant ainsi que les installations sanitaires et d'alimentation en eau qui s'y rattachent;

ATTENDU que l'accord écrit de la municipalité de Chute St-Philippe est à



venir avant la finalisation du dossier;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-349-03-19;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente d'une partie du lot 28A du rang Sud-Est de la rivière Kiamika, canton de Rochon, circonscription foncière de Labelle, représentant une superficie approximative de 4 000 mètres carrés. Le tout conditionnellement à l'obtention d'un avis favorable écrit de la Municipalité de Chute St-Philippe et à l'acceptation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14916-03-19

**TPI | DEMANDE D'UTILISATION : PROJET CAMPING DES  
MÉANDRES (L'ASCENSION)**

ATTENDU qu'un projet de mise en valeur du territoire public intramunicipal a été déposé par la municipalité de L'Ascension;

ATTENDU que le projet consiste à l'aménagement d'un terrain de camping rustique constitué de 10 sites pour tentes et d'une toilette sèche;

ATTENDU que le site en question est déjà pourvu d'un chemin d'accès, d'un stationnement et d'un sentier menant aux abords de la rivière Rouge;

ATTENDU que le site est fréquemment utilisé par les amateurs de canots et kayaks et que ces aménagements supplémentaires permettront d'améliorer l'offre de service à la clientèle visée;

ATTENDU que le projet rencontre parfaitement les objectifs de mise en valeur des TPI ainsi que ceux liés à la mise en valeur de la rivière Rouge;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-346-03-19;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le service de l'aménagement du territoire à émettre les autorisations requises à la mise en place du projet déposé par la municipalité de L'Ascension qui consiste à l'aménagement de 10 sites de camping rustique et la construction d'une toilette sèche.

Il est de plus résolu que toutes autres autorisations requises, s'il y a lieu, soit permis ou certificat d'autorisation provincial ou autres sont sous la responsabilité de la municipalité.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TPI | SUIVI DES DOSSIERS ACÉRIQUES**

ATTENDU que lors de l'attribution de nouveaux contingents acéricoles par la FPAQ en 2016, la MRC a reçu plusieurs dossiers de candidatures visant le démarrage de nouveaux projets acéricoles sur les TPI;

ATTENDU que suite au processus de sélection effectué en collaboration avec le MFFP, deux projets de démarrage d'envergure ont été retenus sur le territoire public intramunicipal de la MRCAL;

ATTENDU que suite à la confirmation de l'obtention du contingent de la FPAQ, les promoteurs retenus ont obtenu confirmation de la réservation du site choisi moyennant le respect de certaines conditions dont la production de certains documents requis tel que le plan d'érablière, la capacité d'entailles et les données d'inventaires;

ATTENDU que la réception de ces données est essentielle à la poursuite du projet et l'émission des permis d'intervention requis;

ATTENDU que malgré plusieurs rappels, à ce jour, un des promoteurs retenus n'a toujours pas fait parvenir les documents requis à la poursuite du dossier et ne rencontre donc pas les conditions convenues dans le processus d'attribution;

ATTENDU que cette situation pourrait potentiellement priver un éventuel promoteur à la recherche d'un nouveau site pour le démarrage d'une entreprise acéricole;

ATTENDU que la MRCAL désire poursuivre ses efforts de développement de la filière acéricole sur son territoire et qu'à cet effet elle ne peut se permettre de reporter davantage le délai de production des documents demandés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-350-03-19;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'aviser le promoteur concerné que la MRC d'Antoine-Labelle ne peut plus garantir la réservation du site à son projet; mets fin à l'attestation de réservation émise le 30 mai 2017 et peut ainsi émettre les autorisations nécessaires à tout autre demandeur qui déposera les documents requis et rencontrera les conditions nécessaires à l'émission d'un permis d'exploitation acéricole.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**TPI | UTILISATION DU FONDS DE MISE EN VALEUR - ACHAT  
EMPRISE DE CHEMIN À NOTRE-DAME-DU-LAUS**

ATTENDU l'enclavement d'un bloc de lot TPI dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus portant le numéro de lot 5 428 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU l'opportunité de procéder à l'acquisition d'une emprise de chemin forestier située sur les lots privés adjacents et menant au bloc de lot TPI en question;

ATTENDU que cette acquisition permettrait le désenclavement du bloc de lot, facilitant ainsi son accès et par le fait même, son éventuelle mise en valeur;

ATTENDU la promesse d'achat signée entre la MRC et le propriétaire du chemin concerné, M. Yves L'Allier;

ATTENDU qu'une telle acquisition rejoint plusieurs des objectifs et principes contenus dans la convention de gestion territoriale intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-348-03-19;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation du fonds de gestion des TPI pour procéder à l'acquisition de l'emprise du chemin constitué des parties des lots 4 578 484, 4 578 488 et 4 578 490, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, appartenant à M. Yves L'Allier pour une somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables si requis. Le tout tel que convenu en vertu de la promesse d'achat signée et conditionnel à l'obtention de l'autorisation du MERN pour procéder à la transaction.

Il est également résolu d'autoriser le préfet et a directrice générale à signer tous les documents requis par le processus d'achat. Les frais liés à la transaction (honoraires professionnels, notaire et arpentage) seront également payés à même le fonds de gestion des TPI.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14919-03-19

**TPI | PROJET FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) - ÉTUDE DES POTENTIELS ACÉRIQUES NON EXPLOITÉS**

ATTENDU que dans le cadre d'un projet financé par le fonds d'appui au rayonnement des régions, un partenariat a été conclu avec les MRC des Laurentides, d'Argenteuil, Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel quant à un projet de valorisation des terres en friches en milieu agricole et des massifs boisés par le biais de PFNL et de l'acériculture est en cours de réalisation;

ATTENDU que la MRCAL s'est vue confier le mandat lié à l'étude des potentiels acéricoles non exploités et que ces travaux comprennent :

- La réalisation d'une cartographie illustrant le potentiel acéricole;
- La rédaction d'un guide sur le développement de l'acériculture;
- Un rapport synthèse comprenant la méthodologie, les résultats ainsi que des recommandations finales;

ATTENDU que les lots intramunicipaux de la MRCAL sont inclus dans la zone d'étude et bénéficieront donc par le fait même des résultats de ce projet;

ATTENDU que ces nouveaux outils viendront faciliter la mise en valeur du potentiel acéricole du territoire et favoriser son émergence;

ATTENDU que la réalisation de ces travaux nécessite une mise de fonds;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-351-03-19;

Il est proposé par Mme Francine Laroche, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 1 000\$ à partir du fonds de

gestion des TPI afin de mener à terme le projet présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14920-03-19

**TPI | PROJET MAPAQ - BANQUE DE TERRES À VOCATION  
ACÉRICOLE**

ATTENDU que dans le cadre du programme « Priorités bioalimentaire – Volet 2 » du MAPAQ, la MRC a déposé un projet intitulé « Développement d'une banque de terres à vocation acéricole pour le déploiement d'une filière spécialisée dans la MRC d'Antoine-Labelle »;

ATTENDU que le projet consiste à valider sur le terrain le potentiel acéricole réel de 15 secteurs relevés par les inventaires cartographiques effectués lors d'une première phase d'étude;

ATTENDU que le projet comprend également l'établissement d'un diagnostic sylvicole ainsi que la réalisation de travaux d'aménagement forestier préparatoire;

ATTENDU qu'à terme, le projet vise à doter la région d'environ 500 ha d'emplacements « prêt à exploiter », assurant ainsi des conditions gagnantes de démarrage de nouvelles entreprises acéricoles;

ATTENDU que les lots intramunicipaux de la MRCAL sont visés par ce projet, lequel permettra de mettre en disponibilité des sites qualifiés propices à l'implantation de nouvelles érablières et ce, dans l'optique d'octroi de nouveaux contingents acéricoles envisageable au cours des prochaines années;

ATTENDU que ces nouveaux outils viendront faciliter la mise en valeur du potentiel acéricole du territoire et favoriser son émergence;

ATTENDU que le MAPAQ a confirmé son acceptation du projet déposé et le financement de 50 % des coûts totaux de celui-ci estimé à environ 300 000 \$;

ATTENDU que le projet s'étale sur une période de trois ans et que le MAPAQ versera annuellement 50 000 \$ à la MRCAL pour la poursuite du projet;

ATTENDU que l'autre 50 % doit être versé par le promoteur du projet et que le montage financier prévoit un investissement en argent de 108 800 \$ étalé sur trois ans;

ATTENDU que la facturation des permis d'exploitation acéricole génère actuellement environ 38 000 \$ annuellement et qu'il y a lieu de croire que ces sommes augmenteront au cours des prochaines années avec la mise en disponibilité de nouveaux sites;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion du territoire public intramunicipal contenue dans sa résolution MRC-TPI-352-03-19;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'utiliser le fonds de gestion des TPI pour procéder au financement du projet et de prélever un montant total de 108 800 \$ sur trois ans, soit environ 36 270 \$ par année, pour les années 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

### RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- **Rapport sur la Planification et travaux sur les TPI**
  - 22 février : Rencontre de démarrage et de certification BNQ (CEAF) pour les travaux du chantier Lac du Poisson Blanc (Secteur Baie du Doré) dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, au Parc régional du Poisson Blanc;
  - 6 mars : Audit pour évaluer le niveau de conformité aux exigences du programme de certification des entreprises en aménagement forestier (CEAF);
  - 7 mars : Préparation et rencontre du comité de gestion des TPI de la MRC d'Antoine Labelle, à la MRC d'Antoine-Labelle;
  - Suivi des travaux et demande de mesurage des chantiers du Lac du Poisson Blanc et de l'érablière Allard.
  
- **Rapport sur les travaux du SGIRN**
  - 21 février : Participation au Forum des communautés forestières, au centre des Congrès de Québec;
  - 22 février : Déménagement du SGIRN dans ses nouveaux bureaux;
  - 28 février : Planification et tenu de la 2<sup>e</sup> rencontre du comité de travail des chemins par conférence téléphonique;
  - 28 février et 14 mars : Participation aux rencontres du comité de travail acéricole, à la MRC d'Antoine-Labelle;
  - 11 mars : Planification et tenu de la première rencontre du comité des habitats fauniques par conférence téléphonique;
  - 13 mars AM : Planification et tenu de la 9<sup>e</sup> rencontre du Comité de suivi de l'entente intermunicipale, à la MRC des Laurentides;
  - 13 mars PM : Planification et tenu de la 31<sup>e</sup> rencontre de la TGIRT Sud, à la MRC des Laurentides;
  - 20 mars AM : Planification de la 3<sup>e</sup> rencontre du comité de la stratégie de production de bois qui aura lieu à la MRC d'Antoine-Labelle;
  - 20 mars PM : Planification de la 39<sup>e</sup> rencontre de la TGIRT Nord qui aura lieu à la MRC d'Antoine-Labelle;
  - Participation aux rencontres des comités ciblées pour l'harmonisation des usages des chantiers de récolte, en continu;
  - Préparation de la consultation publique de la mise à jour du PAFIO, qui aura lieu du 21 mai au 14 juin.

\*\*\*\*\*

## ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14921-03-19

### REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - FÉVRIER 2019

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à

l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8039 à 8063, totalisant 49 552,66 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14922-03-19

#### EMBAUCHE D'UN JOURNALIER, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE II (POSTE #1)

ATTENDU la tenue du concours 19-AD-03 pour le poste de journalier sur le parc linéaire, poste occasionnel à temps partiel;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Jacques Coulombe afin de combler un poste occasionnel de journalier sur le parc linéaire, classe II, à temps partiel, à raison de 16 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, à partir du 29 avril 2019, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14923-03-19

#### EMBAUCHE D'UN JOURNALIER, POSTE OCCASIONNEL, CLASSE II (POSTE #2)

ATTENDU la tenue du concours 19-AD-03 pour le poste de journalier sur le parc linéaire, poste occasionnel à temps partiel;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Pierre Lamoureux afin de combler un poste occasionnel de journalier sur le parc linéaire, classe II, à temps partiel, à raison de 16 heures par semaine, pour une période approximative de 26 semaines, à partir du 29 avril 2019, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CA- 14924-03-19

#### POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU la démission de l'agente de développement culturel et la fin du contrat;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale à prévoir un scénario de remplacement selon les besoins de l'organisation.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 16 h.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**